

12^{ème} TROPHEE SENIORS ESPOIR DU VAL DE MARNE

VENDREDI 8 AVRIL 2022

GOLF DU PARC DU TREMBLAY

Règlement de la compétition

Organisé par le Comité départemental de golf du Val de Marne en partenariat avec le golf du Parc du Tremblay, le 12^{ème} trophée espoir séniors aura lieu le **Vendredi 8 AVRIL 2022**

Inscription :

La compétition est ouverte à tous les golfeurs et golfeuses seniors du Val de Marne (joueur demeurant ou licencié dans le val de marne) ayant leur licence à jour et un certificat médical enregistré.

Les inscriptions seront enregistrées à l'accueil du golf ou par téléphone, celles-ci seront ouvertes jusqu'au **lundi 4 avril et ce dans la limite des places disponibles (36 joueurs)**.

Golf du parc du Tremblay : Tel - 01 48 83 36 00

33 ave Jack Gourevitch 94500 Champigny sur Marne ; www.golf-parc-tremblay.com

Terrain et règles en vigueur :

Le terrain retenu est celui du parc du Tremblay, la compétition se fera sur le 9 trous.

Les règles de golf (applicables en janvier 2019) approuvées par « the Royal and Ancient Golf club of saint Andrew » complétées et les règles locales permanentes du terrain, s'appliquent à cette compétition (CF pièce jointe)

Il est à noter que le trou N°6 comportera une dropping zone .

Formule de jeu et index :

Pour cette compétition, l'index retenu par le comité de l'épreuve sera **supérieur ou égal à 30 d'index**.

Il prévu une série femme et homme. Le formule de jeu se fera en **stableford** pour les deux séries et le classement est prévu en **stableford net** pour les femmes et les hommes.

Une coupe sera remise à la meilleure équipe, les trois 3 meilleurs scores en NET seront retenus.

Droit entrée compétition + green fee 9 trous +1 jeton de practice+buffet et récompenses :

MEMBRE : 5€
ABONNE CARTE VERT MARINE : 17.50€
EXTÉRIEUR : 20€

Horaires de départ :

L'heure des départs sera disponible à l'accueil du golf et sur le site du Comité départemental à partir du 7 avril 2022.

Un compétiteur doit respecter les heures de départ fixées par le comité. En cas de retard de moins de 5 minutes les pénalités sont régies par la règle 5.3.

Marques de départ :

Sauf autre précision sur la carte ou par voie d'affichage, les marques de départ seront les suivantes :

Marques jaunes : dames, messieurs

Recording et enregistrement des scores :

Chaque joueur doit vérifier avec son marqueur les scores inscrits sur chaque trou avant de signer la carte de score et que cette carte soit rendue le plus rapidement au comité après la fin du tour.

Résultats de l'épreuve

Les résultats seront communiqués à l'accueil du golf vers 12h30 (une fois que toutes les parties seront passées au recording) et sur le site du comité départemental le lendemain de la compétition www.cdgolf94.com

Comité de l'épreuve :

M Eric JEANTET – Directeur du golf du parc du Tremblay,

MM Christian BARRIERE, Jean Pierre DULUC, Jean Pierre GUEDON. Membres du Comité Départemental

Rappel : Le Comité d'organisation appliquera les règlements généraux du golf et se réserve le droit de modifier ceux-ci en fonction des circonstances.